

PLAIDOYER POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019



MOUVEMENT DES
ENTREPRENEURS
SOCIAUX



GROUPE SOS



En votant lors des prochaines élections européennes de mai 2019, les citoyens pourront faire de la transition écologique et solidaire la priorité de l'Europe. Engager l'Union Européenne dans ce sens, c'est lui donner une vocation nouvelle. Pour cela, l'Europe a un rôle à jouer dans le soutien résolu à une économie plus régulée, encadrée, en parfaite adéquation avec l'urgence sociale et écologique de nos pays.

L'entrepreneuriat social peut offrir son panel de solutions pour répondre aux problèmes actuels de l'Union Européenne. L'Union en s'engageant pour l'entrepreneuriat social pourra s'approprier et encourager ses succès : la réponse aux enjeux locaux de développement économique, les innovations sociales et écologiques, un modèle économique basé sur un meilleur partage.

C'est pourquoi, nous souhaitons que l'entrepreneuriat social soit présent dans la campagne européenne 2019 à travers des propositions ambitieuses, soutenues par des acteurs clefs de l'Economie Sociale et Solidaire français et européens.

NOS PROPOSITIONS :

1. **Promouvoir l'entrepreneuriat social pour une Europe plus solidaire**
 - a. Reconnaître le modèle d'entreprise sociale et écologique par un label européen
 - b. Réduire la TVA pour les activités contribuant à l'intérêt général
 - c. Inciter aux achats publics responsables en Europe
 - d. Améliorer l'accès aux financements européens pour les entreprises sociales

2. **Valoriser l'innovation sociale pour une Europe plus inclusive**

Préalable : un cadre juridique européen pour l'entrepreneuriat social

Un cadre juridique européen pour l'entrepreneuriat social devient l'étape essentielle à son développement et sa reconnaissance. L'initiative pour l'entrepreneuriat social également appelée la « Social Business Initiative (SBI) » adoptée en 2011 par la Commission européenne, sous l'égide du commissaire Michel Barnier, avait déjà ouvert la voie d'un soutien au développement des entreprises sociales. Cette initiative avait pour ambition d'élaborer et de façonner un écosystème favorable aux entreprises de l'économie sociale en Europe. La Commission européenne a proposé dernièrement un règlement au sujet de la transformation du fond social européen pour la prochaine programmation 2021-2027. Ce texte prévoyant le Fonds social européen plus (FSE+) comporte dans son article 2 alinéa 15 une nouvelle définition de l' « entreprise sociale ».

Pour poursuivre ces initiatives européennes, nous proposons :

- **Un cadre juridique** qui s'adapte à la diversité d'acteurs de l'économie sociale de l'Union européenne, tout en s'organisant autour des principes incontournables : une finalité sociale et/ou écologique, une lucrativité limitée mettant la rentabilité au service de l'utilité sociale, et une gouvernance participative ou démocratique au sein de l'entreprise.
- Un **soutien réel, objectif en droit européen** (Directive ou Règlement) pour les entreprises sociales, et **une vraie reconnaissance** pour ce modèle d'entreprise d'intérêt général.
- Un nouveau cadre permettant d'éviter le soupçon de « concurrence déloyale » dont peuvent être accusées les entreprises sociales, les obligeant à s'inscrire dans les critères particulièrement contraignants et restrictifs issu de la jurisprudence Altmark.

Sous forme d'une Directive ou d'un Règlement, l'Union européenne peut proposer une conception commune et cohérente de l'entrepreneuriat social, tenant compte de la diversité des modèles d'entreprise en Europe : **L'UE et les Etats membres pourraient ainsi aider ces entreprises à la hauteur de leur engagement pour l'intérêt général.**

Actuellement, **les entreprises sociales européennes ne se trouvent pas dans une situation d'égalité face aux entreprises « classiques »** qui ne répondent à aucun de ces 4 engagements : impact social, impact environnemental, partage du pouvoir et partage des richesses. Elles subissent directement une distorsion de concurrence liées à leur mode d'organisation et la prise en compte centrale dans leur modèle de l'utilité sociale.

L'objectif sera d'imposer une reconnaissance mutuelle des formes juridiques de l'entreprise sociale dans chaque Etat, pour que ce qui est considéré comme une entreprise sociale dans un pays le soit aussi dans un autre, mais aussi d'encourager les mesures juridiques, politiques et économiques en faveur des entreprises sociales mises en place dans chaque Etat membre. Un tel cadre permettrait aussi de proposer une reconnaissance a minima, notamment dans les pays où il n'existe aucune législation. Cette reconnaissance permettrait d'ouvrir à des avantages réels pour ces entreprises.

Promouvoir l'entrepreneuriat social pour une Europe plus solidaire

1. Une reconnaissance transfrontalière de l'entreprise sociale et écologique par un label européen

L'enjeu majeur pour l'entrepreneuriat social en Europe est double :

- Obtenir la visibilité qu'elle mérite auprès des citoyens et consommateurs
- Obtenir des avantages aux entreprises sociales pour combler la situation de distorsion de concurrence auxquelles elles font face quotidiennement par leur prise en compte centrale de l'intérêt général

A l'image du label bio européen qui s'est traduit par une progression continue de la consommation de produits biologiques en Europe¹ (+30% en 2017 en France), la mise en place d'un label « entreprises sociales et écologique » permettrait une réelle visibilité, une compréhension et une confiance pour les consommateurs européens. Cette harmonisation des normes du bio en Europe n'a par ailleurs pas empêché les Etats membres de proposer des labels bio nationaux alignés sur les normes du label bio européen, et même parfois plus ambitieux.

Lors d'une résolution de juillet 2018, le Parlement européen avait pris position en faveur d'un « label européen de l'économie sociale » face à la Commission européenne. En tenant compte de la diversité juridique des Etats membres, le Parlement avait précisé à la Commission l'intérêt d'un tel label et ses bienfaits pour les entreprises sociales.

Nous souhaitons donc que le Parlement persévère dans son initiative et incite la Commission à s'engager sur ces propositions :

- Un **label européen pour les entreprises sociales et écologiques** pour améliorer la visibilité des entreprises à impact social et/ou écologique partout en Europe.
- Des **indicateurs concrets et transparents** sur chacun des 4 piliers (Impact Social / Impact environnemental / Partage du pouvoir / Partage de la valeur, et des organes nationaux de certification agréés (comme pour le bio) chargés d'attribuer le label « entreprise sociale » assurant une garantie de sérieux et une réponse à des critères précis.
- Un engagement fort de l'Union européenne pour **soutenir des mesures complémentaires d'impact social ambitieuses et transparences** (en open source) attachées au label. Le label permettra aux acteurs de s'améliorer et offrira un gage de qualité, de crédibilité et de confiance, afin de valoriser à la fois l'entreprise, les employés et les clients.

Un label pourra donc améliorer leur visibilité, mettre en lumière les caractéristiques spécifiques de ces entreprises et leurs effets sociaux, mais aussi encourager l'investissement et faciliter l'accès au financement. Dans le respect des formes et cadres juridiques existants dans les États membres, un label permettra également un accès facilité au marché unique pour celles qui souhaitent s'étendre au niveau national ou à d'autres États membres.

Enfin, cette reconnaissance particulière des entreprises engagées dans la transition sociale et écologique sera l'opportunité pour l'UE d'accompagner la mise en place d'incitations politiques et fiscales à la création et au développement de ces entreprises pour que leur part dans le PIB mondial se développe comme une TVA réduite, une incitation dans les marchés publics, et un accès privilégié aux financements.

¹ « La Bio dans l'Union Européenne », Les carnets de l'Agence Bio, par Agence Bio, Edition 2017.

2. Une TVA Sociale et Ecologique

L'Union européenne a établi, au travers de nombreuses directives et règlements, des règles harmonisées en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Cette fiscalité indirecte peut être appliquées différemment selon les pays. Les entreprises sociales, en tant qu'acteurs économiques sont soumises aux mêmes règles que les entreprises en matière fiscale. La TVA sur les produits et les services proposés par ces entreprises sociales est donc la même que sur celles des autres entreprises.

Cet état de fait ne prend cependant pas en compte que les entreprises sociales, en réalisant leur activité économique dans un cadre régulé et dans le seul objectif que leur impact social et/ou écologique, contribuent à l'intérêt général. Selon l'étude menée par ENO, une entreprise engagée dans une production locale responsable contribue financièrement à l'Etat 9,3 fois plus qu'une société de grande importation et 5,3 fois plus en nombre d'emplois en France².

Offrir des prix plus attractifs pour ces produits et services vertueux permettra aux consommateurs de s'engager pleinement dans une consommation plus durable et responsable, d'ouvrir la consommation de ces biens à de nouveaux consommateurs moins aisés, et ainsi encourager la transition de modèle économique et sociale des entreprises.

L'élaboration de normes européens pour un label « entreprise sociale » permettra de sélectionner les entreprises éligibles à cette TVA réduite. La prise en compte de l'intérêt général impose aux entreprises sociales de produire et proposer des services et des produits plus chers aux consommateurs. Un label ayant pour avantage une TVA réduite résorberait la situation de distorsion de concurrence dans laquelle se trouvent les entreprises sociales actuellement.

C'est pourquoi, nous proposons une TVA réduite à 5,5% pour les entreprises sociales et écologiques labellisés, cumulant des engagements environnementaux et sociaux.

L'Union européenne peut donc donner l'impulsion pour une TVA plus responsable en Europe, en proposant une politique fiscale favorable aux produits dans le respect des Hommes et de la planète. En incitant les Etats membres à reconnaître la valeur ajoutée des produits et services des entreprises sociales, **l'UE encouragera de plus en plus de consommateurs à devenir des acteurs déterminants de la transition écologique et sociale.**

² Pour une TVA Responsable, Camif

3. Une incitation aux achats publics responsables en Europe

Des nouvelles directives européennes en 2014 avaient déjà initié une réforme de la commande publique. Cette évolution juridique avait permis d'intégrer des considérations sociales et écologique pour faciliter l'accès des entreprises et organisations de l'économie sociale à ces procédures. Cependant, ces nouvelles procédures d'achat public sont loin d'être connues et utilisées par tous. Il est nécessaire **d'aller plus loin pour un changement structurel et d'accompagner les acheteurs dans ces démarches d'achats responsables.**

Ainsi, nous proposons :

- Des **clauses sociales et/ou environnementales incluses dans 100% des appels d'offres et marchés publics européens** (y compris pour les marchés de prestations intellectuelles) avec une prise en compte du respect de ces clauses dans les critères de sélection du marché (entre 5 et 20% de la note) et pas uniquement en tant que critère d'exécution pouvant donner lieu à des pénalités en cas de manquement.
- Une **meilleure communication/formation sur l'accès à la commande publique pour les entreprises sociales pour les acheteurs publics.**

L'Union européenne a un réel intérêt à s'engager sur la question de la commande publique. En effet, elle peut répondre à ses ambitions de préservation de l'environnement et d'insertion en systématisant les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Faire des marchés publics responsables la norme permettra aux entreprises sociales d'accéder à nouveaux marchés et ainsi d'augmenter rapidement leur chiffre d'affaire.

4. Un accès privilégié aux financements européens pour les entreprises sociales

Des modèles de financement inadaptés à leur spécificité sont un frein à la croissance de l'entrepreneuriat social en Europe. En effet, malgré un octroi plus facile du crédit par le système bancaire depuis que la BCE a recouru au « quantitative easing », des problèmes de financement persistent pour les entrepreneurs sociaux.

C'est le cas en particulier lors des périodes de levées de fonds où il reste difficile de trouver l'interlocuteur adapté à leurs engagements et leurs ambitions. L'Union européenne a déjà mis en place des outils de financement favorables aux entreprises sociales. Ces financements sont cependant loin d'être aisément accessibles.

Avec le soutien de Finansol, nous proposons que :

- Tous les **outils de financement européens** et notamment ceux de la Banque européenne d'investissement puissent **effectivement être accessibles aux entreprises de l'économie sociale et solidaire** : aujourd'hui, les critères d'investissement ou de financement des outils créés par l'Europe sont ceux des entreprises dites « classiques » (objectifs de profit, titres

éligibles, gouvernance). Ils excluent de fait les entreprises de l'ESS dans la diversité de leur finalité ou de leur statut. Cette discrimination est préjudiciable pour le développement de l'entrepreneuriat social en Europe.

- Les **dispositifs incitatifs d'aides d'Etat à l'investissement soient plus accessible aux entreprises sociales**. En effet, le RGEC actuellement en vigueur reconnaît déjà certaines catégories d'entreprises comme pouvant nécessiter une aide spécifique de la part des Etats membres (jeunes pousses, activités écologiques). Il conviendrait néanmoins que le futur RGEC cesse d'assimiler le financement des entreprises sociales au capital-risque privé car les rentabilités financières et les conditions de sortie ne sont pas du tout identiques.
- **L'Europe promeuve le développement des fonds 90/10 solidaires** et pas seulement le développement des fonds verts.

Un positionnement clair de l'Union européenne pourrait permettre un réel changement d'échelle du modèle de l'entreprise sociale en Europe. En complément de son engagement actuel en faveur de la transition écologique, **l'Union doit s'engager plus clairement en faveur d'une transition sociale et solidaire et soutenir à cet effet le développement de ce modèle d'entreprise qui prend en compte des critères sociaux et écologiques avant le critère de la rentabilité financière (social impact first)**.

Valoriser l'innovation sociale pour une Europe plus inclusive

Sous l'impulsion des entreprises sociales, une nouvelle forme d'innovation prend forme en Europe : l'innovation sociale. En faveur de l'intérêt général, cette innovation consiste à élaborer des réponses nouvelles à des problématiques sociales apparemment insolubles dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques.

Pourtant, en dépit de tous les bénéfices que celle-ci apporte, l'innovation sociale et écologique est loin d'être reconnue de manière équivalente à l'innovation technologique.

Nous proposons donc :

- Une communication sur l'ouverture des **fonds d'investissement ou de garantie à l'innovation sociale** (via Invest UE)
- La **création d'un Fond européen de financement de l'innovation sociale** afin d'encourager la recherche et favoriser la collaboration entre secteurs publics et privés sur ce sujet.
- Un **soutien à la transformation technologique des entreprises sociales**, afin d'organiser une transition digitale au service de l'innovation sociale (notamment un soutien à la formation continue et à la formation des intermédiaires pour encourager la transmission)
- La **nomination d'un Commissaire dédié à l'économie sociale, à l'entrepreneuriat social et à l'innovation sociale**.
- Une montée en puissance du prix de l'innovation sociale de la Commission européenne (aujourd'hui à 2M€), avec la création d'un prix « scale up » pour aider à l'essaimage de l'innovation sociale au sein du marché unique (sur l'idée des pionniers French Impact, avec un appui financier, réglementaire et un accompagnement)

L'objectif de ces propositions est d'encourager une innovation sociale collaborative et européenne. L'Union européenne peut valoriser et donner de la visibilité à l'innovation transversale.